



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Service départemental
d'incendie et de secours
de l'Indre

Arrêté n° 2015-E /SDIS/ 673 du 7.9.2015
portant attribution de la médaille des sapeurs-pompiers avec rosette
pour services exceptionnels échelon argent.

LE PREFET
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, notamment l'article 16 ;

Vu le code de la sécurité intérieure titre II – chapitre III et notamment l'article r723-57 ;

Vu l'avis de monsieur le président du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre.

ARRETE

Article 1 - Une médaille avec rosette pour services exceptionnels « échelon argent », est décernée à M. François BLANCHARD capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Martizay.

Article 2 - M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Alain ESPINASSE